

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public par une terrasse

Formulaire d'introduction

Le présent formulaire doit être introduit, obligatoirement accompagné d'un projet de plan d'implantation, au plus tard 30 jours avant le début de l'occupation souhaitée à l'adresse suivante : Monsieur l'Échevin du Commerce local, Administration communale de Herstal, Place Jean Jaurès, 45 à 4040 Herstal.

Partie 1 - Coordonnées du demandeur

Personne physique

Nom :

Prénom :

Domicile légal :

.....

Téléphone :

G.S.M. :

E-mail :

Numéro de B.C.E. :

Personne morale

Dénomination sociale : Forme juridique :

Siège social :

.....

Nom du gérant :

Prénom du gérant :

Téléphone :

G.S.M. :

E-mail :

Numéro de B.C.E. :

Partie 2 - Coordonnées de l'établissement HoReCa

Nom :

Adresse :

.....

Type d'établissement :

Débit de boissons Restaurant Snack Sandwicherie Autres (à préciser) :

Partie 3 – Informations sur la demande

- Date de début d'installation souhaitée :
- Surface sollicitée : Largeur de la façade de l'établissement : X profondeur :=
- Demande de dérogation au principe de limitation à l'espace défini par la largeur de la façade de l'immeuble où l'établissement HoReCa est exploité
 - Oui (joindre obligatoirement l'accord écrit des propriétaires, locataires et exploitants éventuels de l'immeuble voisin)
 - Non
- Demande d'autorisation d'installer du matériel technique
 - Oui
 - frigos appareils de cuisson vitrines distributeurs de marchandises cendriers
 - Autres (à préciser):
 - Non
- Demande d'autorisation d'installer des dispositifs mobiles de délimitation de terrasse
 - Oui
 - coupe-vent Autres (à préciser):
 - Non

Partie 4 – Documents à joindre obligatoirement à toute demande

- Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, une copie complète des statuts tels que publiés au Moniteur Belge et de leurs modifications ainsi que la copie (recto et verso) de la carte d'identité du (ou des) gérant(s)
- Lorsqu'il s'agit d'une personne physique copie (recto et verso) de la carte d'identité du demandeur
- Un projet de plan d'implantation de la terrasse
- Le cas échéant, l'attestation de conformité délivrée par un organisme agréé depuis moins d'un an de tout dispositif de chauffage et du réseau électrique de la terrasse
- Le cas échéant, l'accord écrit des propriétaires, locataires et exploitants éventuels de l'immeuble voisin de l'établissement exploité

Partie 5 – Documents à joindre obligatoirement à la demande si l'établissement est situé dans le périmètre d'intérêt commercial particulier (places Jean Jaurès et Camille Lemonnier, rues Laixheau et Éliisa Dumonceau)

- Photos du mobilier de terrasse envisagé

Par la signature du présent document, j'ai été informé(e) que la Ville est autorisée à traiter mes données (reprises dans le présent document) en raison de ses missions d'intérêt public et aux strictes fins d'assurer l'accomplissement de ces missions et envoi de toute information y relative. En sa qualité de responsable de traitement, la Ville, sise voir infra, traite les données personnelles qui lui sont confiées dans le respect du Règlement général de la protection des données (RGPD). Les données sont conservées aussi longtemps que le demandeur sera inscrit à la BCE pour

exercer l'activité pour laquelle il sollicite la présente autorisation. L'Autorité de Protection des données est compétente en cas de litige avec la Ville relatif au traitement de vos données. Pour faire valoir vos droits relatifs à vos données à caractère personnel (à savoir, le droit de demander une copie des données, le droit de rectification, effacement et portabilité des données ainsi que le droit de limiter ou de s'opposer au traitement), vous pouvez vous adresser par email à dpo@herstal.be ou par courrier à Ville de Herstal, DPO, Place Jean Jaurès 45, 4040 Herstal avec pour objet « RGPD – service du Commerce – terrasses »).

Date :

Signature :